

## PV DE SYNTHESE EN FIN D'ENQUETE.

Pascal HAON

**Commissaire Enquêteur**

Marseille 15 avril 2021

Métropole Aix Marseille Provence

DIVISION PLANIFICATION DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & HABITAT

### **1. Objet :**

---

L'enquête publique concernant la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac en plan local d'urbanisme vient de se terminer. Vous trouverez dans le procès-verbal de synthèse de fin d'enquête ci-joint, classée par thème, l'ensemble des points soulevés dans les avis exprimés par les personnes publiques associées (*figurant dans le dossier initial d'enquête*), ainsi que les observations recueillies auprès du public.

Afin de rédiger mon rapport et formuler mes conclusions motivées, je souhaiterais connaître votre position sous 15 jours conformément à l'article R 123 18 du code de l'environnement

### **2. Observation du public :**

---

Le public ne s'est pas déplacé et n'y a eu de contribution dans le registre numérique, seul RTE a posé une question écrite.

### **3. Question du CE sur le dossier d'enquête :**

---

En l'état actuel du dossier, le CE n'a pas de questions ni observations à formuler.

Conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1er juin 2012 (article R123-18), un mémoire en réponse doit être fourni par le pétitionnaire au commissaire enquêteur.

N'ayant pas d'observations formulées ni par le public ni par le Commissaire-enquêteur, cette obligation est sans objet.

Fait à MARSEILLE

La commission d'Enquête

P. HAON

